

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOURBES

Séance du 16 février 2023

L'an deux mille vingt trois et le seize février..à 19 heures

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. PUCHE Lionel, Maire

Présents : M. CHEVILLET Thierry-M. GRIMA Michel-Mme COSENTINO Jennifer-M. BOUDET Christophe-M L'EPINE Laurent – M. VIDAL Jean-Claude-M. CAUBY Didier-Mme BASSAN Jennifer – Mme ROLLAND Alix

Absents avec procuration : Mme CORBIERE Véronique (procuration à Laurent L'EPINE)-M. SOTO Jean-Marc (procuration à Christophe BOUDET)-Mme TORTOSA Sophie (procuration à Lionel PUCHE)-M. BOUISSEREN Pascal (procuration à Didier CAUBY)-Mme KACHAOU Anissia (procuration à Thierry CHEVILLET)-Mme GONZALEZ Maeva (procuration à Jennifer COSENTINO)

Absents excusés : Mme ALLIE Caroline

Secrétaire de séance : M. Thierry CHEVILLET

Objet Création d'un pumptrack sur la commune de Tourbes

A l'initiative du conseil municipal des jeunes, Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de réalisation d'un pumptrack (création d'une piste parsemée d'obstacles et de virages qui s'adaptent au niveau de chaque individu). Le pumptrack sera créé à côté du terrain de football, parcelle cadastrée AL 364, plus précisément en périphérie de cette zone, côté avenue du petit train. La surface occupée par ce nouveau complexe sera de 980 m². Composé de 2 pistes dont une piste handisport, sur 180 m linéaire tout tracé. Cet emplacement permettra un accès visible et facile en toute sécurité.

Le montant de l'opération s'élève à 81 857,50 € HT soit 98 349,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cet équipement sera utilisé en priorité par le groupe scolaire Pierrette Mazel avec les associations JPA Enduro Team et VCT (Vélo club Tourbain) avec lesquelles des convention sont en cours d'élaboration ainsi que par le périscolaire (ALP en période scolaire, ALSH hors période scolaire).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'accepter le projet de création d'un pumptrack sur la commune pour un montant de 81 857,5 € HT.
- de l'autoriser à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décidé à l'**UNANIMITE**,

- d'accepter le projet de création d'un pumptrack sur la commune pour un montant de 81 857.50€ HT
- de l'autoriser à prendre toutes décisions et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lionel PUCHE



Le Secrétaire de séance,
Thierry CHEVILLET

